



COMPTE RENDU de la réunion du comité social d'administration local (CSAL) du 08/11/2023

Déclaration liminaire [ici](#)

En réponse aux déclarations liminaires, la présidente a précisé que la prime « GMBI » ne concernerait que les personnels des SIP, SDIF, Centres de Contact et quelques agents de la Direction ayant participé au traitement du dispositif.

Les représentants de la CGT font remarquer que des collègues d'autres services ont aussi répondu aux interrogations des usagers mais qu'ils risquent donc de ne rien toucher. Il faut rappeler que la revendication de la CGT est d'attribuer cette prime à tous les agents.

Point 1 – Approbation PV CSAL des 19/04/23, 13/06/23 et 21/06/23

PV du 19/4/23 : Vote POUR (Solidaires Absent)

PV des 13/06/23 et 21/06/23 : Vote POUR à l'unanimité

Point 2 – PONT NATUREL 2024

Madame Pernot a décidé de ne présenter que le pont naturel du 16 Août 2024 selon l'injonction de la Direction Générale et en toute loyauté à son égard. Le pont du vendredi 10 Mai 2024 n'est pas retenu par la direction locale, et c'est volontaire. Elle assume jusqu'au bout cette position en rappelant qu'elle veillera particulièrement au respect de la présence de 50 % des agents dans les services pour une ouverture optimale au public.

Les représentants de la CGT lui font remarquer que plusieurs départements, notamment en Ile De France, l'ont pourtant voté.

Nous avons développé plusieurs arguments dont l'essentiel se trouve dans la motion présentée ci-dessous.

Les élus CGT au CSAL du Lot et Garonne demande une autorisation d'absence sur le pont naturel du 10 mai 2024 et le report de la fin de la campagne de déclaration d'impôt sur le revenu, notamment au regard du fait que les écoles seront toutes fermées à cette date et que, outre que les agents pourront ainsi être en difficulté pour garder leurs enfants, les contribuables eux-mêmes risquent de peu se déplacer dans les centres des finances publiques.

Pourquoi cette proposition de la CGT ?

Tout simplement parce qu'il serait particulièrement injuste que ce pont «naturel», selon les consignes de la DG, puisse être accordé aux agents de certains services et pas à d'autres.

Ensuite parce que forcément, avec les écoles, collèges et lycées fermés le 10 mai 2023, cela va créer des tensions -particulièrement dans les SIP- pour la garde des enfants.

Enfin, pour éviter un fort afflux de fréquentation en pleine période déclarative le lundi 13 mai, il faut décaler la date limite de dépôt de la déclaration des revenus.

VOTE : contre à l'unanimité d'un seul pont naturel.

Suite à ce vote, l'administration devra reconvoquer un CSA sur ce sujet.

Point 3 – Présentation du projet de mise en place du Pôle Unifié de Contrôle (P U C)

Les représentants de la CGT sont intervenus concernant le dossier de présentation de la mise en place du Pôle Unifié de Contrôle (PUC) du Lot et Garonne. Celui-ci est jugé insuffisamment détaillé car notamment ne précisant pas l'avenir des services actuels. Nous avons demandé à la Direction que soit inscrit au PV que les services actuels restent à l'identique avec leur code SAGES. La Direction a bien précisé qu'il ne s'agissait pas d'une restructuration car aucun vote n'est prévu sur ce point à l'ordre du jour. Il s'agit juste de la mise en place d'un pilotage unique pour l'ensemble des services (PCE, PCRP, BCR et BDV) mais les services actuels restent à l'identique avec leur code SAGES. Il n'y a aucun changement pour les agents car pas de nouveau service créé. A l'avenir les agents arrivant pourront bien demander finement à la mutation le service souhaité (PCE, PCRP, BCR ou BDV) et non pas un service PUC. Il n'y aura pas non plus de mutation à faire pour les agents actuellement en poste car ils resteront sur leur service actuel.

Suite à la demande des représentants de la CGT, concernant le travail à distance, la Direction indique que les conventions de travail à distance en cours ne sont pas remises en cause. En revanche la Présidente indique qu'il n'est pas prévu d'autoriser à d'autres agents du PUC de faire du travail à distance car ceux actuellement en travail à distance le sont dans le cadre bien spécifique de la restructuration du PCE, sujet qui ne concerne pas les autres agents au sein du PUC. Une fin de non-recevoir est donc donnée par Mme PERNOT concernant la possibilité pour les autres agents d'être en travail à distance. Elle indique cependant que les agents pourraient demander du télétravail et venir travailler dans un autre site du département dans ce cadre-là. Cependant, **les représentants de la CGT** s'étonnent de cette proposition car il nous semblait que le télétravail ne peut se faire que de son domicile. Mme PERNOT indique donc qu'elle donnera des précisions pour remettre à plat ces notions de travail à distance et de télétravail sans indiquer sous quelle forme cela sera fait. Elle précise cependant que le télétravail est à la décision finale du chef de service uniquement.

Une précision : en cas de refus de télétravail, un recours national peut être possible.

Les représentants de la CGT demandent que les groupes de travail continuent à perdurer notamment pour la suite de la réflexion sur les RCTVA et pour la rédaction des protocoles de liaison entre le PUC et les autres services. Les agents devant être associés à ces réflexions et non pas les chefs de services seuls. Mme BASSO indique que ce sera le cas pour les agents qui souhaitent y participer.

Les représentants de la CGT demandent que tous les agents du PUC soient dotés de nouveaux mobiliers lors de l'installation définitive au sein du Bâtiment B après la fin des travaux car les mobiliers actuels sont tous dépareillés et dans un très mauvais état suite aux nombreux déménagements qu'ils ont subis.

Mme PERNOT indique que c'est la volonté de la Direction de doter tous les agents d'un mobilier neuf mais que cela va dépendre également du budget de la DDFIP 47.

Nous constatons que cela vient en contradiction avec ce qui est écrit sur la note départementale

Point 4 – Présentation des nouvelles modalités de traitement des RCTVA

Un groupe de travail a bien eu lieu avec plusieurs agents du PCE pour présenter les futures modalités de traitement des RCTVA, cependant **les représentants de la CGT** regrettent que la note présentée ce jour n'ait pas été donnée aux agents pour relecture avant sa signature définitive.

Par conséquent plusieurs remarques sont formulées :

En effet il est indiqué au dernier paragraphe de la page 4 : « S'agissant des demandes orientées en circuit long, le contrôle intermédiaire se limitera, sauf exception, à consulter alpage [...] puis à adresser à l'entreprise une demande portant sur une dizaine de factures à l'appui d'une édition du compte 4456 de TVA déductible sur la période. ».

Les représentants de la CGT s'inquiètent de l'interprétation par les agents du PCE comme une obligation à faire une demande de renseignements à l'entreprise pour toutes les demandes passant en circuit long alors que dans certains cas un contrôle formel suffit, l'envoi d'une demande de renseignements n'a pas à être systématique. Nous aurions préféré qu'il soit écrit que le contrôle à faire ou non est à l'appréciation de l'agent en fonction de chaque cas.

Mme PERINETTI indique que ce paragraphe est là uniquement pour préciser que justement un contrôle approfondi ne sera pas à faire pour chaque demande notamment en demandant l'ensemble des factures à chaque fois mais juste un échantillon.

Effectivement ce paragraphe est sujet à interprétation c'est pourquoi il est dommage que cette note n'ait pas fait l'objet d'une relecture par les agents avant sa signature.

Au premier paragraphe de la page 5. Il est indiqué : « Les demandes seront faites via la messagerie sécurisée e-contact. » alors que lors de la dernière réunion du PCE il a été convenu avec Mme BASSO que tous les échanges avec les entreprises devaient être fait via la Balf du service et justement demander aux entreprises de ne pas utiliser e-contact. Il semblerait que cette phrase soit une coquille. Mme BASSO effectivement en convient.

Mme PERNOT indique que tous ces points pourront être revus lors d'un prochain groupe de travail sur les RCTVA et indique que cette note a surtout pour objet d'apporter un cadre aux agents suite à **la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics** afin que les agents soient couverts.

Suite à cette dernière intervention de Mme la Directrice il apparaît donc pour **les représentants de la CGT** indispensable de préciser de ce fait les points évoqués plus haut afin que la responsabilité des agents ne puisse pas être mise en cause notamment si une demande de renseignements n'est pas envoyée systématiquement pour toutes les demandes de RCTVA passant en circuit long.

Les représentants de la CGT interviennent également sur le fait que l'on diminue le contrôle de la TVA **a priori** (toujours pour compenser les baisses d'effectif) alors que la fraude à la TVA représente la fraude la plus importante au niveau national. Donc il faut s'attendre à une augmentation de celle-ci au niveau local. La Direction n'est cependant pas en accord avec ce point. Des données chiffrées seront fournies pas la suite pour faire un bilan de cette expérimentation.

A 12h30 la séance a été interrompue brutalement suite à l'intervention des agriculteurs devant les portes de la Direction. ..



Les élus CGT en CSAL-FS

Michel RABILLARD - Patrice MARTIN - Jean François DUCOS – Experte : Béatrice GRIMAL

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN